Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Côtes d'Armor

BULLETIN D'ADHESION 2022

NOM & Prénom :

Adresse :

Tel : Email :

Nom de la Commune	Terres (ha)	Bois* (ha)	Plans d'eau (ha)	Total (ha)
Total en hectares				

Votre cotisation est calculée à partir de la surface (en ha) déclarée ci-dessus |_____[

Bois: hors plan simple de gestion : A remplir seulement si la surface est < 25 ha*

Barème de Cotisation **Cotisation : ……. €**

Surface mini-maxi	Montant
0 à 50 ha	52,00 €
51 à 100 ha	65,00 €
101 à 200 ha	78,00 €
201 à 300 ha	92,00 €
301 à 400 ha	110,00 €
Supérieur à 401 ha	136,00 €

A noter Fiscalité : Cette cotisation est déductible de vos revenus fonciers

☐ Je joins un chèque à l'ordre du SDPPR22

ou

☐ Je règle par virement en précisant « Nom - adhésion 2021 »

Références bancaires IBAN : FR76 1558 9228 3300 6682 0174 060 BIC : CMBRFR2BARK

☐ J'autorise le SDPPR22 à utiliser les données personnelles conformément à la réglementation Européenne (RGPD)

Bulletin à retourner complété et signé impérativement – y compris si vous payez par virement au trésorier : Mr Patrick de La Brosse – 12 rue Veillet-Dufrêche – 22.510 Moncontour

Date **Signature exigée par l'assurance**

L'abonnement à la Revue (47 € pour les adhérents) est à régler sur appel de notre Fédération Nationale, chèque à adresser à : « Propriété Privée Rurale – Service abonnements – 31 rue de Tournon 75.006 Paris – Tel 01 56 81 31 00 »

SDPPR 22 - Maison des agriculteurs - rue du Chalutier sans pitié - BP 10540 - 22690-PLERIN Cedex
Tel : 02 96 79 22 17 e-mail : proprieterurale22@gmail.com web : www.propriete-rurale22.com